

Livre

**Rapport et projet de décret présentés à l'Assemblée nationale, le 7 janvier 1792, l'an 4 de la liberté, au nom du comité des colonies : sur les effets de la Révolution dans les colonies françaises au-delà du Cap de Bonne-Espérance ; sur la nécessité d'y envoyer quatre commissaires civils, au-lieu de deux, dont l'Assemblée nationale constituante avait décrété l'envoi ; sur l'importance de rétablir à Pondichéri une garnison et un état militaire qui assurent la tranquillité publique dans nos possessions de l'Inde ; et sur les moyens d'établir de nouvelles cultures sans le service des esclaves**

[JOURNU-AUBER, BERNARD \(1745-1815\) FRANCE. ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE \(1791-1792\)](#) Paris 1792

## Informations

<b>Edition:</b>	Paris, Imprimerie nationale, 1792.
<b>Langues:</b>	Français
<b>Provenances:</b>	Médiathèque Achille René-Boisneuf de la Ville de Pointe-à-Pitre
<b>Type de contenu - document:</b>	Livre - Rapport
<b>Base:</b>	Bibliothèque numérique Manioc
<b>Format:</b>	application/pdf

## Mots clés

[ESCLAVAGE](#)

[HISTOIRE COLONIALE](#)

[SCIENCE POLITIQUE](#)

[18E SIÈCLE](#)

## Conditions d'utilisation

Domaine public

## Citer ce document

Journu-Auber Bernard, France. Assemblée nationale législative, *Rapport et projet de décret présentés à l'Assemblée nationale, le 7 janvier 1792, l'an 4 de la liberté, au nom du comité des colonies : sur les effets de la Révolution dans les colonies françaises au-delà du Cap de Bonne-Espérance ; sur la nécessité d'y envoyer quatre commissaires civils, au-lieu de deux, dont l'Assemblée nationale constituante avait décrété l'envoi ; sur l'importance de rétablir à Pondichéri une garnison et un état militaire qui assurent la tranquillité publique dans nos possessions de l'Inde ; et sur les moyens d'établir de nouvelles cultures sans le service des esclaves*, Paris, 1792. Bibliothèque numérique Manioc consulté le 02 juillet 2026. Lien: [HTTP://WWW.MANIOC.ORG/PATRIMON/PAP11147](http://www.manioc.org/patrimoine/pap11147).

© Manioc 2022 - Tous droits réservés